

Des avancées significatives pour les pères québécois

Les représentations nationales du RVP ont porté fruit au cours des deux dernières années puisque plusieurs mesures importantes de politique publique intégrant les pères québécois ont été dévoilées. Ces mesures seront mises en œuvre par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Secrétariat à la condition féminine, le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation. Ces mesures constituent vraiment des avancées significatives pour les pères québécois.

Santé et bien-être des hommes

Actions visant les pères dans le plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes (2017-2022)

Le 22 août 2017, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaëtan Barrette, dévoilait un plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes pour la première fois de son histoire. En plus d'offrir un cadre structurant pour l'ensemble des actions de soutien aux hommes en difficulté, le plan contient plusieurs actions visant spécifiquement les pères. Avant le dévoilement de ce plan d'action, aucune mesure de ce ministère ne ciblait spécifiquement les pères.

Les mesures auront pour effet d'intégrer explicitement les pères dans le cadre de référence et le cahier de formation du programme SIPPE, de favoriser le financement à la mission d'organismes communautaires reconnus au PSOC en santé et bien-être des hommes, de promouvoir les réalités paternelles auprès des équipes régionales de santé publique et de favoriser l'adaptation des pratiques du réseau public aux réalités paternelles.

Plan d'action ministériel en SBEH : 5 mesures visant les hommes et les pères

- 1.1 Promouvoir, auprès des équipes régionales de santé publique, les bonnes pratiques de prévention, de concertation et d'intervention auprès des hommes et des pères
- 1.2 Sensibiliser les intervenants de première ligne aux réalités des hommes et des pères de milieux défavorisés, ainsi qu'à celles des aînés, des adolescents et des garçons afin de favoriser l'adaptation des activités de promotion prévention et des services pour mieux les rejoindre
- 2.7 Consolider les organismes communautaires travaillant auprès des hommes et des pères, notamment pour les services généraux, les hommes abusés sexuellement dans l'enfance (HASE) et l'hébergement des pères en difficulté et de leurs enfants
- 3.3 Diffusion, au sein du RSSS et auprès des partenaires, des résultats de recherche sur les réalités des hommes et des pères, ainsi que sur les services qui leur sont offerts
- 3.4 Déterminer les meilleures approches et actions appuyées sur des données probantes en vue « d'adapter les pratiques, les interventions et les services offerts dans le RSSS de façon à accueillir et à favoriser l'engagement des pères envers leur jeune enfant »

Égalité entre les femmes et les hommes

Actions dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

Le 29 juin 2017, la ministre responsable de la Condition féminine, madame Lise Thériault, rendait publique la nouvelle Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. Un des objectifs de cette stratégie est de mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et toutes les régions.

L'objectif 3.1 Contribuer à une répartition équitable des responsabilités familiales, professionnelles et étudiantes permettra la mise en œuvre des actions suivantes :

- 3.1.1 Bonifier le guide Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans : guide pratique pour les mères et les pères, concernant la valorisation de la paternité
- 3.1.2 S'assurer que les fiches du portail d'information périnatale offrent de l'information non stéréotypée sur le rôle de parent

3.1.3 Réaliser une fiche sur le rôle du père et la publier sur le portail d'information périnatale

3.1.5 Soutenir des projets visant à favoriser l'exercice de la coparentalité. L'action est décrite de la façon suivante : Afin de tenir compte de la présence des pères et de leur réalité, des projets seront soutenus pour favoriser l'adaptation des services et des pratiques de différents milieux comme les milieux scolaire, éducatif, communautaire et juridique de même que le réseau de la santé et des services sociaux. Ils contribueront à faire évoluer les mentalités en faveur du mieux-être de l'ensemble des membres de la famille pour limiter et corriger certaines inégalités entre les sexes.

L'objectif 3.2 (Améliorer la conciliation de la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique) de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 permettra au ministère de la Famille de soutenir des mesures visant à faciliter la conciliation famille-travail-études. Cela devrait permettre au RVP et à ses partenaires de réaliser des projets visant un meilleur soutien de la conciliation famille-travail-études des pères, et cela, pour le bénéfice de tous les membres de la famille.

Autres avancées (Éducation et Santé)

Politique de la réussite éducative

Le RVP est heureux de constater aussi que l'orientation 7 de la Politique de la réussite éducative visant à VALORISER L'ENGAGEMENT PARENTAL ET SOUTENIR LA RELATION QUI UNIT LES FAMILLES ET LES MILIEUX ÉDUCATIFS précise que Le rôle du père est lui aussi fondamental et, tout comme celui de la mère, mérite d'être davantage reconnu, valorisé, encouragé et intégré dans les interventions entre le milieu scolaire et familial.

Stratégie 0-8 ans

La Stratégie pour la réussite éducative 0-8 ans, dont le but est de mettre en œuvre la Politique de la réussite éducative, contient la mention suivante : [...] ses objectifs répondent aux valeurs d'universalité, d'accessibilité et d'équité. Les mesures seront mises en œuvre dans le respect des principes de développement durable, de subsidiarité et d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce

dernier principe devra se traduire, dans la mise en œuvre des mesures, par la prise en compte des différences entre les filles et les garçons dans toutes leurs sphères de développement. Il faudra aussi tenir compte de la réalité différenciée des mères et des pères dans l'élaboration de mesures de soutien et d'accompagnement aux parents.

Politique gouvernementale de prévention en santé

L'objectif 1.3 du Plan de prévention en santé du ministère de la Santé et des Services sociaux vise à offrir un Programme de soutien aux pratiques parentales adapté aux besoins des différents groupes de population. Le Plan précise qu'un tel programme doit chercher à valoriser le rôle des mères et des pères et développer leur confiance en soi pour favoriser leur implication dans l'éducation, la stimulation et les soins de leur enfant.